

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2009/162 du 23 avril 2009

3910/799

En vigueur à partir du 1 mai 2009

Tarifs; soins dentaires; 01-05-2009.

Suite aux arrêtés royaux du 20 mars 2009 (Moniteur Belge du 16 avril 2009) modifiant :

- en ce qui concerne certaines prestations dentaires, l'annexe de l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités,
- l'arrêté royal du 29 février 1996 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires pour certaines prestations dentaires,

les tarifs des prestations dentaires sont adaptés à partir du **1^{er} mai 2009**.

La circulaire OA n°2008/508 – 3910/765 doit être supprimée et remplacée par la présente circulaire.

Prestations dentaires

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes :

[inhtand-01-05-2009](#)

[tand-V 2-01-05-2009-circ O.A.](#)

Table des matières

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal semestriel, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- d) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne 5

3. Parodontologie

- Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5

4. Soins conservateurs

- a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 6
- b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 6
- c) Soins conservateurs d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} Anniversaire 6
- d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne Préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- f) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- g) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent 7
- h) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 7
- i) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7

5. Extractions

- a) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7
- b) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance 7
- c) Ablation (section et extraction) de rancine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7

d) *Honoraires complémentaires pour suture de paie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire* 8

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. *Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)* 8

B. *Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire* 8

C. *Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 15^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses* 9

7. Radiographies 9

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

a) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

b) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

c) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

d) *Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

e) *Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

2. Traitements préventifs

a) *Examen buccal annuel, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 60^{ème} anniversaire* 11

b) *Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne* 11

e) *Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire* 11

3. Parodontologie

a) *Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire* 11

b) *Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 40^{ème} anniversaire* 12

4. Soins conservateurs

a) *Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 12

b) *Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'un dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 12

c) *Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent* 13

d) *Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents* 13

e) *Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire* 13

5. Extractions

- a) *Extraction d'une dent, à partir du 60^{ème} anniversaire* 13
- b) *Extraction d'une dent, à partir du 60^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 13
- c) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 60^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis* 13
- d) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 60^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 14
- e) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 14
- f) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 14

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

- A. *Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)* 15
- B. *Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire* 16
- C. *Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} Anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses* 16

7. Implants oraux, consultations comprises 16

8. Radiographies 17

§ 3. Autres prestations

- Traitements orthodontiques 18

**Taux des honoraires et prix servant de base pour le calcul de
l'intervention de l'assurance dans le coût des prestations dentaires
à partir du 1^{er} MAI 2009**

Accès à la nomenclature réservé aux:

- (1) *dentiste généraliste, médecin-dentiste, médecin spécialiste stomatologie*
 (2) *dentiste spécialiste orthodontie*
 (3) *dentiste spécialiste parodontologie*

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18ème anniversaire*

N = 3,934334 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 371011 371022 = N 5	19,67	19,67	19,67

- b) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 3,934334 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(2) 371092 371103 = N 6	23,61	23,61	23,61

- c) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 3,934334 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(3) 371114 371125 = N 6	23,61	23,61	23,61

- d) *Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 2,481851 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371033 371044 = N 11	27,30	27,30	27,30

- e) *Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 2,832081 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371055 371066 = N 3	8,50	8,50	8,50
(1,2,3) 371070 371081 = N 6,5	18,41	18,41	18,41

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal semestriel, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

N = 3,019306 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3)	371556	371560	= N	7	21,14	21,14	21,14
(1,2,3)	371571	371582	= N	7	21,14	21,14	21,14

b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,267692 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	372514	372525	= L	10	12,68	12,68	12,68
(1)	372536	372540	= L	7	8,87	8,87	8,87

c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,231351 EUR

Numéro de code					Honoraires	Interventions	
						Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	371792	371803	= L	10	12,31	12,31	12,31
(1,3)	371814	371825	= L	10	12,31	12,31	12,31
(1,3)	371836	371840	= L	10	12,31	12,31	12,31
(1,3)	371851	371862	= L	10	12,31	12,31	12,31
(1,3)	371873	371884	= L	10	12,31	12,31	12,31

d) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

L = 1,267692 EUR

Numéro de code					Honoraires	Interventions	
						Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	371696	371700	= L	10	12,68	12,68	12,68
(1,3)	371711	371722	= L	10	12,68	12,68	12,68
(1,3)	371733	371744	= L	10	12,68	12,68	12,68
(1,3)	371755	371766	= L	10	12,68	12,68	12,68
(1,3)	371770	371781	= L	10	12,68	12,68	12,68

3. Parodontologie

Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,077591 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3)	371254	371265	= L	20	21,55	21,55	21,55

4. Soins conservateurs

6.

a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire

L = 1,357850 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373811	373822	= L	30	40,74	40,74	40,74
(1)	373833	373844	= L	40	54,31	54,31	54,31
(1)	373855	373866	= L	50	67,89	67,89	67,89

b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire

L = 1,357850 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373892	373903	= L	30	40,74	40,74	40,74
(1)	373914	373925	= L	40	54,31	54,31	54,31
(1)	373936	373940	= L	50	67,89	67,89	67,89
(1)	373951	373962	= L	60	81,47	81,47	81,47
(1)	373973	373984	= L	70	95,05	95,05	95,05

c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'un dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,357850 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374371	374382	= L	20	27,16	27,16	27,16
(1)	374393	374404	= L	30	40,74	40,74	40,74
(1)	374415	374426	= L	40	54,31	54,31	54,31
(1)	374430	374441	= L	50	67,89	67,89	67,89
(1)	374452	374463	= L	60	81,47	81,47	81,47

d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,357850 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374474	374485	= L	80	108,63	108,63	108,63

e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,329934 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374356	374360	= L	29	38,57	38,57	38,57

f) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,758417 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374312	374323	= L	44	77,37	77,37	77,37
(1)	374533	374544	= L	53	93,20	93,20	93,20
(1)	374555	374566	= L	80	140,67	140,67	140,67
(1)	374570	374581	= L	106	186,39	186,39	186,39

g) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent

7.

L = 1,357850 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	373590	373601	= L	7,81	10,60	10,60	10,60

h) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

L = 1,357850 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	373612	373623	= L	7,81	10,60	10,60	10,60

i) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,357850 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	373575	373586	= L	58,55	79,50	79,50	79,50

5. Extractions

a) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,558620 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	374850	374861	= L	21,21	33,06	33,06	33,06

b) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

L = 1,558620 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	374872	374883	= L	15	23,38	23,38	23,38

c) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 2,050537 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	374754	374765	= L	15	30,76	30,76	30,76
(1,3)	374776	374780	= L	20	41,01	41,01	41,01

d) Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire. Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant qu'elles sont cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s), que entrent aussi en ligne de compte pour une intervention de l'assurance (article 6 §3 quater).

L = 1,304778 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	374931	374942	= L	12	15,66	15,66	15,66
(1,3)	374953	374964	= L	8	10,44	10,44	10,44

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)

L = 0,869604 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
					(*)		
(1)	378954	378965	pour L	376	326,97	326,97	326,97
(1)	378976	378980	pour L	376	326,97	326,97	326,97
(1)	378954	378965	pour L	412	358,28	358,28	358,28
(1)	378976	378980	pour L	412	358,28	358,28	358,28
(1)	378954	378965	pour L	453	393,93	393,93	393,93
(1)	378976	378980	pour L	453	393,93	393,93	393,93
(1)	378954	378965	pour L	526	457,41	457,41	457,41
(1)	378976	378980	pour L	526	457,41	457,41	457,41
(1)	378954	378965	pour L	600	521,76	521,76	521,76
(1)	378976	378980	pour L	600	521,76	521,76	521,76

(*) Les honoraires sont fixés au cas par cas par le Conseil Technique Dentaire. L'intervention est égale aux honoraires.

B. Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 0,869604 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Réparation ou adjonction							
(1)	379013	379024	= L	61,5	53,48	53,48	53,48
(1)	379035	379046	= L	61,5	53,48	53,48	53,48
(1)	379050	379061	= L	85	73,92	73,92	73,92
(1)	379072	379083	= L	85	73,92	73,92	73,92
(1)	379094	379105	= L	24,5	21,31	21,31	21,31
(1)	379116	379120	= L	24,5	21,31	21,31	21,31
2. Remplacement de la base					(*)		
(1)	379131	379142	pour L	376	98,09	98,09	98,09
(1)	379153	379164	pour L	376	98,09	98,09	98,09
(1)	379131	379142	pour L	412	107,48	107,48	107,48
(1)	379153	379164	pour L	412	107,48	107,48	107,48
(1)	379131	379142	pour L	453	118,18	118,18	118,18
(1)	379153	379164	pour L	453	118,18	118,18	118,18
(1)	379131	379142	pour L	526	137,22	137,22	137,22
(1)	379153	379164	pour L	526	137,22	137,22	137,22
(1)	379131	379142	pour L	600	156,53	156,53	156,53
(1)	379153	379164	pour L	600	156,53	156,53	156,53

(*) Les honoraires pour le remplacement de la base s'élèvent à 30% des honoraires fixés pour la prothèse. L'intervention est égale aux honoraires.

C. Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, usqu'au 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses

9.

Numéro de code			Honoraires	Intervention		
				Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale						
378335	378346	L 376	326,97	326,97	326,97	326,97
378335	378346	L 412	358,28	358,28	358,28	358,28
378335	378346	L 453	393,93	393,93	393,93	393,93
378335	378346	L 526	457,41	457,41	457,41	457,41
378335	378346	L 600	521,76	521,76	521,76	521,76
2. Remplacement de la base						
378350	378361	L 376	98,09	98,09	98,09	98,09
378350	378361	L 412	107,48	107,48	107,48	107,48
378350	378361	L 453	118,18	118,18	118,18	118,18
378350	378361	L 526	137,22	137,22	137,22	137,22
378350	378361	L 600	156,53	156,53	156,53	156,53

7. Radiographies

N = 0,864054 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 377016 377020 = N	26	22,47	16,85	22,47	16,85	22,47
(1,2,3) 377031 377042 = N	13	11,23	8,42	11,23	8,42	11,23
(1,2,3) 377053 377064 = N	8	6,91	5,18	6,91	5,18	6,91
(1,2,3) 377112 377123 = N	40	34,56	25,92	34,56	25,92	34,56
(1,2,3) 377134 377145 = N	55	47,52	35,64	47,52	35,64	47,52

N = 0,935153 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 377090 377101 = N	41	38,34	28,76	38,34	28,76	38,34

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

10.

1. Consultations

a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 3,934334 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 301011 301022 = N 5	19,67	19,67	14,92

b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 3,934334 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(2) 301092 301103 = N 6	23,61	23,61	18,86

c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 3,934334 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(3) 301114 301125 = N 6	23,61	23,61	18,86

d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 2,481851 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301033 301044 = N 11	27,30	27,30	20,48

e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 2,832081 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301055 301066 = N 3	8,50	8,50	6,38
(1,2,3) 301070 301081 = N 6,5	18,41	18,41	13,81

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal semestriel, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

N = 3,019306 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301556 301560 = N 7	21,14	21,14	17,22
(1,2,3) 301571 301582 = N 7	21,14	21,14	17,22

a) Examen buccal annuel, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 60^{ème} anniversaire

N = 2,695678 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301593 301604 = N 20,96	56,50	56,50	53,01

c) Scellement de fissures et de puits, à partir du 15^{ème} anniversaire, uniquement sur les dents définitives,

L = 1,267692 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 302514 302525 = L 10	12,68	12,68	11,42
(1) 302536 302540 = L 7	8,87	8,87	7,99

b) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

L = 1,267692 EUR

Numéro de code	Honoraires	Interventions	
		Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3) 301696 301700 = L 10	12,68	12,68	9,51
(1,3) 301711 301722 = L 10	12,68	12,68	9,51
(1,3) 301733 301744 = L 10	12,68	12,68	9,51
(1,3) 301755 301766 = L 10	12,68	12,68	9,51
(1,3) 301770 301781 = L 10	12,68	12,68	9,51

c) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,267692 EUR

Numéro de code	Honoraires	Interventions		(*)	
		Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel	Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3) 302153 302164 = L 10	12,68	12,68	9,51	6,34	4,76
(1,3) 302175 302186 = L 10	12,68	12,68	9,51	6,34	4,76
(1,3) 302190 302201 = L 10	12,68	12,68	9,51	6,34	4,76
(1,3) 302212 302223 = L 10	12,68	12,68	9,51	6,34	4,76
(1,3) 302234 302245 = L 10	12,68	12,68	9,51	6,34	4,76

(*) Montant de l'intervention de l'assurance pour les bénéficiaires, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui n'ont pas reçu de remboursement pour consultation ou une prestation dentaire de l'article 5 durant l'année civile précédente. (à codifier par l'O.A. sous le numéro 301976)

3. Parodontologie

a) Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,077591 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301254 301265 = L 20	21,55	21,55	16,17

b) Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 40^{ème} anniversaire

L = 1,267692 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	301276	301280	= L	30	38,03	38,03	28,53
(1,3)	301291	301302	= L	30	38,03	38,03	28,53
(1,3)	301313	301324	= L	30	38,03	38,03	28,53
(1,3)	301335	301346	= L	30	38,03	38,03	28,53
(1,3)	301350	301361	= L	30	38,03	38,03	28,53

4. Soins conservateurs

a) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'un dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,357850 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	304216	304220	= L	20	27,16	27,16	24,33
(1)	304231	304242	= L	30	40,74	40,74	37,91
(1)	304253	304264	= L	40	54,31	54,31	51,48
(1)	304275	304286	= L	50	67,89	67,89	65,06
(1)	304290	304301	= L	60	81,47	81,47	78,64

a) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,758417 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	304312	304323	= L	44	77,37	77,37	67,21
(1)	304533	304544	= L	53	93,20	93,20	83,04
(1)	304555	304566	= L	80	140,67	140,67	130,51
(1)	304570	304581	= L	106	186,39	186,39	176,23

b) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'un dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,357850 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	304371	304382	= L	20	27,16	27,16	20,37
(1)	304393	304404	= L	30	40,74	40,74	32,90
(1)	304415	304426	= L	40	54,31	54,31	46,47
(1)	304430	304441	= L	50	67,89	67,89	58,76
(1)	304452	304463	= L	60	81,47	81,47	72,34

d) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,758417 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	304496	304500	= L	44	77,37	77,37	67,21
(1)	304592	304603	= L	53	93,20	93,20	83,04
(1)	304614	304625	= L	80	140,67	140,67	130,51
(1)	304636	304640	= L	106	186,39	186,39	176,23

c) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent

L = 1,357850 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 303590 303601 = L 7,81	10,60	10,60	7,95

d) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

L = 1,357850 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 303612 303623 = L 7,81	10,60	10,60	7,95

e) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,357850 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 303575 303586 = L 58,55	79,50	79,50	70,37

5. Extractions

a) Extraction d'une dent, à partir du 60^{ème} anniversaire

L = 1,558620 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 304850 304861 = L 21,21	33,06	33,06	24,80

b) Extraction d'une dent, à partir du 60^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

L = 1,558620 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 304872 304883 = L 15	23,38	23,38	17,54

c) Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 60^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis

L = 1,558620 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 304894 304905 = L 21,21	33,06	33,06	24,80

d) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 60^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance*

L = 1,558620 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304916	304920	= L	15	23,38	23,38	17,54

e) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire*

L = 2,050537 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304754	304765	= L	15	30,76	30,76	23,07
(1,3)	304776	304780	= L	20	41,01	41,01	30,76

f) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire. Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant qu'elles sont cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s), que entrent aussi en ligne de compte pour une intervention de l'assurance (article 6 §3 quater).*

L = 1,304778 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304931	304942	= L	12	15,66	15,66	11,75
(1,3)	304953	304964	= L	8	10,44	10,44	7,83

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, à partir du **18^{ème}** anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)

L = 0,869604 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	307731	307742	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307753	307764	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307775	307786	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307790	307801	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307812	307823	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307834	307845	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307856	307860	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307871	307882	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307893	307904	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307915	307926	= L	376	326,97	310,63	245,23
(1)	307930	307941	= L	412	358,28	340,37	268,71
(1)	307952	307963	= L	412	358,28	340,37	268,71
(1)	307974	307985	= L	412	358,28	340,37	268,71
(1)	307996	308000	= L	412	358,28	340,37	268,71
(1)	308011	308022	= L	453	393,93	374,24	295,45
(1)	308033	308044	= L	453	393,93	374,24	295,45
(1)	308055	308066	= L	453	393,93	374,24	295,45
(1)	308070	308081	= L	453	393,93	374,24	295,45
(1)	308092	308103	= L	526	457,41	434,54	343,06
(1)	308114	308125	= L	526	457,41	434,54	343,06
(1)	308136	308140	= L	526	457,41	434,54	343,06
(1)	308151	308162	= L	526	457,41	434,54	343,06
(1)	306832	306843	= L	600	521,76	495,68	391,32
(1)	306854	306865	= L	600	521,76	495,68	391,32
(1)	306876	306880	= L	600	521,76	495,68	391,32
(1)	306891	306902	= L	600	521,76	495,68	391,32
(1)	306913	306924	= L	600	521,76	495,68	391,32
(1)	306935	306946	= L	600	521,76	495,68	391,32

B. Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire

16.

L = 0,869604 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Réparation ou adjonction			
(1) 309013 309024 = L 61,5	53,48	53,48	40,11
(1) 309035 309046 = L 61,5	53,48	53,48	40,11
(1) 309050 309061 = L 85	73,92	73,92	55,44
(1) 309072 309083 = L 85	73,92	73,92	55,44
(1) 309094 309105 = L 24,5	21,31	21,31	15,99
(1) 309116 309120 = L 24,5	21,31	21,31	15,99
2. Remplacement de la base (*)			
(1) 309131 309142 pour L 376	98,09	93,19	73,57
(1) 309153 309164 pour L 376	98,09	93,19	73,57
(1) 309131 309142 pour L 412	107,48	102,11	80,61
(1) 309153 309164 pour L 412	107,48	102,11	80,61
(1) 309131 309142 pour L 453	118,18	112,28	88,64
(1) 309153 309164 pour L 453	118,18	112,28	88,64
(1) 309131 309142 pour L 526	137,22	130,36	102,92
(1) 309153 309164 pour L 526	137,22	130,36	102,92
(1) 309131 309142 pour L 600	156,53	148,71	117,40
(1) 309153 309164 pour L 600	156,53	148,71	117,40

(*) Les honoraires et l'intervention pour le remplacement de la base s'élèvent à 30% des honoraires et de l'intervention fixés pour la prothèse.

C. Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale			
308335 308346 L 376	326,97	310,63	245,23
308335 308346 L 412	358,28	340,37	268,71
308335 308346 L 453	393,93	374,24	295,45
308335 308346 L 526	457,41	434,54	343,06
308335 308346 L 600	521,76	495,68	391,32
2. Remplacement de la base			
308350 308361 L 376	98,09	93,19	73,57
308350 308361 L 412	107,48	102,11	80,61
308350 308361 L 453	118,18	112,28	88,64
308350 308361 L 526	137,22	130,36	102,92
308350 308361 L 600	156,53	148,71	117,40

7. Implants oraux, consultations comprises

L = 0,869604 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 308512 308523 = L 1.860	1.617,46	1.536,59	1.213,10
(1,3) 308534 308545 = L 1.745	1.517,46	1.441,59	1.138,10

8. Radiographies

17.

N = 0,864054 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel		
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	
(1,2,3) 307016 307020 = N	26	22,47	16,85	20,23	15,17	16,86	12,64
(1,2,3) 307031 307042 = N	13	11,23	8,42	10,11	7,58	8,43	6,32
(1,2,3) 307053 307064 = N	8	6,91	5,18	6,22	4,67	5,19	3,89
(1,2,3) 307112 307123 = N	40	34,56	25,92	31,11	23,33	25,92	19,44
(1,2,3) 307134 307145 = N	55	47,52	35,64	42,77	32,08	35,64	26,73

N = 0,935153 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel		
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	
(1,2,3) 307090 307101 = N	41	38,34	28,76	34,51	25,89	28,76	21,57

§ 3. Autres prestations

Traitements orthodontiques

L = 1,461422 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305594	305605	= L	50	73,07	73,07	54,81

L = 1,325372 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305616	305620	= L	16,5	21,87	21,87	16,41
(1,2)	305653	305664	= L	16,5	21,87	21,87	16,41
(1,2)	305712	305723	= L	16,5	21,87	21,87	16,41

L = 1,325372 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305631	305642	= L	125	165,67	165,67	124,26
(1,2)	305675	305686	= L	125	165,67	165,67	124,26
(1,2)	305852	305863	= L	12	15,90	15,90	11,93
(1,2)	305874	305885	= L	15	19,88	19,88	14,91
(1,2)	305896	305900	= L	12	15,90	15,90	11,93

L = 1,439071 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305830	305841	= L	20	28,78	28,78	21,59

L = 1,267692 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305911	305922	= L	10	12,68	12,68	9,51

L = 1,325372 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305933	305944	= L	160	212,06	212,06	159,05
(1,2)	305955	305966	= L	160	212,06	212,06	159,05